



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

CE144/6 (Fr.)

8 mai 2009

ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

Rapport du Sous-Comité de programme, budget et administration

Demande d'admission en relations officielles avec l'OPS

1. La Section 4.3 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les Organisation non gouvernementales* indique que, "lors de la session de mars, le Sous-Comité de programme, budget et administration envisagera les demandes faites par des organisations non gouvernementales (ONG) et fera des recommandations à ce propos au Comité exécutif. Il pourra inviter un représentant de l'ONG pour l'informer plus pleinement de la demande faite par l'ONG en question. Si l'ONG faisant la demande ne répond pas aux critères fixés, et sachant qu'il est toujours souhaitable de continuer un partenariat utile en fonction des objectifs définis et sur la base des faits démontrant une collaboration passée fructueuse et un cadre pour les futures activités de collaboration, le Sous-Comité de programme, budget et administration pourra recommander d'envisager à nouveau à l'avenir la demande d'admission en relations officielles ou de rejeter une telle demande. »

2. Cette année, la Directrice n'avait aucune demande à présenter aux fins de son examen au Sous-Comité.

Revue des ONG en relations officielles avec l'OPS

3. Le Sous-Comité de programme, budget et administration, composé des Représentants de la Bolivie, de la Colombie, du Guatemala, du Mexique, de Saint-Vincent-et-Grenadines, de la Trinité-et-Tobago et des Etats-Unis d'Amérique ont passé en revue le document général préparé par le Bureau, présentant un profil des ONG en

relations officielles avec l'OPS ainsi que les activités de collaboration réalisées avec l'OPS.

4. La Section 5 des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les Organisations non gouvernementales* stipule que, "le Sous-Comité de programme, budget et administration passe généralement en revue, tous les quatre ans, la collaboration avec l'ONG avec laquelle l'OPS entretient des relations officielles de travail et, en fonction des plans de travail biennaux et activités entreprises pendant la période de revue et, sur la base du plan de travail proposé pour la prochaine période de quatre ans, fera une recommandation au Comité exécutif concernant le maintien souhaitable de telles relations. »

5. La Directrice a présenté au Sous-Comité de programme, budget et administration un rapport sur les sept des huit organisations interaméricaines non gouvernementales dont les relations avec l'OPS devaient être revues en fonction du calendrier des quatre ans. L'information présentée par les ONG, à l'appui de leur demande de maintien des relations officielles, de pair avec l'analyse de la Directrice, a été mise à la disposition du Sous-Comité de programme, budget et administration.

6. Les huit ONG en question étaient les suivantes :

- la Société américaine de microbiologie (*American Society of Microbiology-ASM*),
- l'Association interaméricaine de génie sanitaire et environnemental (*Inter-American Association of Sanitary and Environmental Engineering-AIDIS*),
- la Fédération internationale du diabète (*International Diabetes Federation-IDF*),
- l'Association latino-américaine et des Caraïbes pour l'éducation en santé publique (*Latin American and Caribbean Association of Public Health Education-ALAESP*),
- la Fédération latino-américaine de l'industrie pharmaceutique (*Federación Latinoamericana de la Industria Farmacéutica-FIFARMA*),
- la Fondation March of Dimes Foundation (MOD),
- l'U.S. Pharmacopeia (USP), et
- l'Association mondiale pour la santé sexuelle (*World Association for Sexual Health-WASH*).

7. Au vu du fait que le Bureau n'a reçu aucun plan de travail collaborateur de l'Association latino-américaine et des Caraïbes pour l'éducation en santé publique (ALAESP), le domaine technique et l'ONG ont convenu mutuellement de ne pas

recommander la continuation des relations officielles suite à la diminution des activités de collaboration ces dernières années. ALAESP a décidé de formuler un nouveau plan de collaboration de quatre ans pour 2010-2013 et a l'intention de faire à nouveau une demande d'entrée en relations officielles avec l'OPS en janvier 2010. Le Sous-Comité de programme, budget et administration a décidé de recommander au Comité exécutif la cessation des relations officielles avec l'ALAESP.

8. Concernant les sept autres ONG en question, le Sous-Comité recommande au Comité exécutif de maintenir ces relations officielles jusqu'en 2013.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

9. Eu égard à ce qui est susmentionné, le Sous-Comité propose au Comité exécutif d'adopter le projet de résolution en annexe B.

Annexes



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
Bureau sanitaire panaméricaine, Bureau régional de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CE144/6 (Fr.)
Annexe A

**FORMULAIRE ANALYTIQUE VISANT À LIER UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR
AUX DOMAINES DE L'ORGANISATION**

1. Point de l'ordre du jour : 3.3. Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.

2. Unité responsable : DD/ERP

3. Fonctionnaire chargé de la préparation : James Hill

4. Liste de centres collaborateurs et d'institutions nationales liés à ce point de l'ordre du jour : S.A.

5. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017 :

Oui, ce lien concerne la continuation des relations officielles entre sept sur huit ONG qui ont des relations avec l'OPS. Tous les plans de travail collectifs doivent être pertinents au Programme d'action sanitaire pour les Amériques ainsi qu'au Plan stratégique de l'OPS. En fait, cette composante du critère est utilisée par le Sous-Comité chargé du programme, du budget et de l'administration (SPBA) lors de la présentation d'une recommandation au Comité exécutif.

6. Liens entre ce point de l'ordre du jour et le Plan stratégique 2008-2012 :

Oui.

7. Meilleures pratiques appliquées dans ce secteur et exemples tirés des pays de la Région des Amériques :

Ceci concerne la continuation des relations officielles entre sept sur huit des ONG et l'OPS

8. Incidences budgétaires du point l'ordre du jour en question :

Les plans de travail collectifs des ONG qui ont des relations officielles avec l'OPS sont financés à même le budget approuvé du domaine technique concerné ou le budget de l'ONG. En bref, il n'y a pas d'implications financières en plus de ce qui a été approuvé dans le plan de travail biennal.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 22 au 26 juin 2009

CE144/6 (Fr.)
Annexe B
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉSOLUTION

REVUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OPS

LA 144^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré le rapport du Sous-Comité de programme, budget et administration (Document CE144/6); et

Tenant compte des dispositions des *Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et des Organisations non gouvernementales* (résolution CESS.R1, janvier 2007),

DÉCIDE :

1. De continuer les relations officielles entre l'OPS et *American Society of Microbiology (ASM)*, *Inter-American Association of Sanitary and Environmental Engineering (AIDIS)*, *International Diabetes Federation (IDF)*, *Latin American Federation of the Pharmaceutical Industry (FIFARMA)*, *March of Dimes Foundation (MOD)*, *U.S. Pharmacopeia (USP)*, et *World Association for Sexual Health (WAS)*.
2. De cesser les relations officielles entre l'OPS et *Latin American and Caribbean Association of Public Health Education (ALAESPE)*.
3. De demander à la Directrice de :
 - a) faire connaître aux ONG respectives les décisions prises par le Comité exécutif ;

- b) continuer de forger des relations de travail dynamiques avec des ONG interaméricaines présentant un intérêt pour l'Organisation dans des domaines relevant des priorités que les Organes directeurs ont adoptées pour l'OPS ; et
- c) de continuer à encourager des relations entre les États Membres et les ONG dans le domaine de la santé.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
Bureau sanitaire panaméricaine, Bureau régional de
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

CE144/6 (Fr.)
Annexe C

**Rapport sur les incidences administratives et financières
qu'auront pour le Secrétariat le projet de résolution
proposés pour d'adoption**

1. Point de l'ordre du jour : 3.3. Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.

2. Lien avec le budget programme 2008-2009 :

- (a) **Domaine d'activité :** Cette résolution porte sur la continuation des relations officielles entre sept sur huit des ONG qui ont des relations officielles avec l'OPS et tous leurs plans de travail collectifs doivent être pertinents à un des domaines de travail ou aux objectifs stratégiques du plan stratégique de l'OPS.
- (b) **Résultat escompté :** Divers-Prière de se reporter au document de référence de l'ONG pour obtenir plus de détails.

3. Incidences financières

- (a) **Coût estimatif total de la mise en œuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) :** Ne s'applique pas.
- (b) **Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris) :** Ne s'applique pas.
- (c) **Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes ? :** Toutes.

4. Incidences administratives

- (a) **indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées :** Dans les pays dépendant de l'ONG.
- (b) **besoins supplémentaires de dotations en personnel (indiquer le personnel supplémentaire à plein temps nécessaire, en précisant les qualifications requises) :** Aucun.
- (c) **calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en œuvre et l'évaluation) :** Selon les plans de travail.